

### La Confrérie du Précieux-Sang

— o —

Les amis de la communauté des Sœurs adoratrices et réparatrices du Précieux-Sang apprendront avec bonheur que la confrérie du Précieux-Sang, établie en la chapelle du monastère de Lévis, vient d'être canoniquement affiliée à l'Archiconfrérie du même nom à Rome, et que des registres spéciaux, dans cette chapelle, sont maintenant ouverts à toutes les âmes pieuses, pour l'inscription de celles qui seraient bien aises d'entrer dans la société pour avoir part aux nombreux et précieux avantages spirituels qui lui sont propres.

Une des premières faveurs que les religieuses du Précieux-Sang, filles de Sœur Catherine-Aurélié, ou Sœur Caouette, sollicitent de l'Ordinaire quand elles acceptent la fondation d'un couvent dans un diocèse, est l'établissement canonique de la confrérie, dont l'objet est identique avec celui de leur propre institution.

A peine installées dans leur couvent de Lévis, au mois de mai 1906, les Sœurs lévisiennes prièrent M. le curé de Notre-Dame, l'abbé F.-X. Gosselin, en sa qualité d'aumônier, de vouloir bien présenter à S. G. Mgr l'Archevêque leur humble supplique au sujet de la confrérie ; et le 15 août de la même année, S. G. Mgr L.-N. Bégin érigeait, par les documents d'usage, la confrérie du Précieux-Sang dans la chapelle de ce nouveau monastère.

Le même jour, les lettres testimoniales de Sa Grandeur étaient adressées au Rév. Père Supérieur Général des Missionnaires du Précieux-Sang, à Rome, avec la supplique de M. l'aumônier, demandant l'agrégation de la confrérie lévisienne à la Congrégation mère et une participation aux privilèges et indulgences de cette grande Archiconfrérie.

Le diplôme d'agrégation reçu par M. l'aumônier, est daté comme suit :

*Datum Romæ ex ædibus nostris, apud S. Mariam in Trivio, die quintâ mensis Septembris Anni 1906.*

CYRUS PONTECORVI,

*Secretarius,*

HYACINTHI PATRONI,

*Moderator Generalis.*